

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°2023_146
portant réglementation temporaire du stationnement
RUE DE L'ABEILLE

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT la demande de [REDACTED] en date du 04 septembre 2023
CONSIDERANT que le déménagement au 4 Rue de l'Abeille prévu le 29 et 30 septembre 2023 nécessite une autorisation d'occupation du domaine public et une interdiction du stationnement devant le 7 et 5 rue de l'abeille.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Les 29 et 30 septembre, lors du déménagement au 4 Rue de l'Abeille le stationnement devant le 5 et 7 rue de l'abeille sera interdit.
Seul le camion de déménagement sera autorisé à stationner et à occuper le domaine public devant le 5 et 7 Rue de l'abeille.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée par [REDACTED].
Une information aux riverains par tractage dans les boîtes aux lettres et un affichage sur site seront assurés et mis en place **au moins 7 jours** avant le début du déménagement.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.
Tout véhicule qui ne respecte pas le présent arrêté sera verbalisé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 08/09/2023.

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le

Affiché du au

14 SEP. 2023

PAR DELEGATION DU MAIRE
LE PREMIER ADJOINT

Catherine LEVY